





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-464**

Séance publique du

9 novembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181109- lmc1145243-DE-1-1
Date de signature : 13/11/2018
Date de réception : mardi 13 novembre 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le 9 novembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/11/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Reine MERGER, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Josyane SOLARI à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Karima ZERKANI-RAYNAL

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction Secrétariat Général

Nomenclature : 5.2
Fonctionnement des assemblées

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2018

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Je porte à votre connaissance la liste des actes accomplis dans le cadre des délégations permanentes accordées au Maire par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et des autorisations de signatures accordées aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux (article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) par délibération DL.2014-3 du 28 avril 2014 modifiée par la délibération n° DL.2015-571 du Conseil Municipal du 15 décembre 2015, la délibération n° DL.2017-188 du Conseil Municipal du 10 mai 2017, la délibération n° DL.2018-24 du Conseil Municipal du 01 février 2018, la délibération n° DL.2018-78 du Conseil Municipal du 12 mars 2018, la délibération n° DL.2018-151 du Conseil Municipal du 13 avril 2018.

En matière d'autorisation d'ester en justice :

- D.2018-537 DEFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR CHARLES ROGER - REFERE-EXPULSION - OCCUPATION SANS DROIT NI TITRE D'UN LOGEMENT DE FONCTION CENTRE TECHNIQUE DE BARIDA - PARCELLE IA0020 - TA 18/133
- D.2018-538 DEFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SOCIÉTÉ LES MINOTS DU COURS CONCERNANT LE REFUS DE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX EN DATE DU 09 MAI 2018, SIS 24 RUE THIERS - REP TA 18/217

D.2018-539 DEFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MADAME
LIAUDAT - RECOURS INDEMNITAIRE - NUISANCES SONORES RUE DE LA
VERRERIE A AIX-EN-PROVENCE - CAA 18/226

D.2018-540 REFERE EXPERTISE - CHUTE DE MONSIEUR FRASCA DU 10 MAI 2018 - RUE
DES CHAPELIERS - TA 18/229

En matière d'emprunt :

D.2018-515 REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION DE L'EMPRUNT N° 0421 4943197 03
SOUSCRIT AUPRES D'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET
INSTITUTIONNELS

En matière d'adhésion :

D.2018-541 ADHESION A L'ASSOCIATION CLUB DES UTILISATEURS DE LA SOLUTION
EAU2

En matière de délivrance et de reprise des Concessions dans les Cimetières :

- D.2018-516 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES
- D.2018-517 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE LES MILLES
- D.2018-518 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE
- D.2018-519 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE
- D.2018-520 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND
SAINT JEAN
- D.2018-521 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE
- D.2018-522 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE LES MILLES
- D.2018-523 ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT
JEAN
- D.2018-524 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE LES MILLES
- D.2018-525 ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT
JEAN
- D.2018-526 ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE COUTERON
- D.2018-527 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE
- D.2018-528 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND
SAINT JEAN
- D.2018-529 ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE
- D.2018-530 ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE COUTERON
- D.2018-531 ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT
JEAN
- D.2018-532 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES
- D.2018-533 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND
SAINT JEAN
- D.2018-534 ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT
JEAN
- D.2018-535 ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT
JEAN
- D.2018-536 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES
- D.2018-542 ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT
JEAN
- D.2018-543 ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT
JEAN
- D.2018-544 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND
SAINT JEAN

- D.2018-545 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE
- D.2018-546 ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN
- D.2018-547 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES
- D.2018-548 ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN
- D.2018-549 ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN
- D.2018-550 ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN
- D.2018-551 ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE PUYRICARD
- D.2018-552 ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES
- D.2018-553 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES
- D.2018-554 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE PUYRICARD
- D.2018-555 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN
- D.2018-556 RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir :

- **PRENDRE** acte du présent rapport.

DL.2018-464 - INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 13/11/2018
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»